

## D.U. PREVENTION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

**Année de référence**

2020

**Responsable de la formation**

Nadège MEYER, MCF

**Coordonnées**

Service de la formation continue  
290 490 - sfc@univ-nc.nc

**Domaine et principales disciplines couvertes par la formation**

### **Module 2 : Prévention et gestion des conflits dans un contexte interculturel (2020)**

- Gestion préventive des conflits interculturels
- Médiation interculturelle
- Pratique de la médiation interculturelle

### **Module 3 : Négociation professionnelle (2020)**

- Négociation
- Pratique de la négociation

### **Module 1 : Médiation civile et commerciale (octobre-novembre 2020)**

- Processus de médiation civile et commerciale
- Aspects juridiques
- Pratique de la médiation

### **Descriptif de la formation**

Formation dispensée sur 2 années : 2019 (module 1) et 2020 (modules 2&3) en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (Québec). *Une nouvelle session du module 1 devrait être dispensée entre septembre et novembre 2020.*

Cette formation permet aux candidats de développer ses aptitudes au processus de médiation et de négociation dans le but de prévenir ou régler des différends. Elle s'inscrit dans le contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie au regard de ses spécificités culturelles et économiques. La formation tend également à former des managers à la médiation et à la négociation de règlement.

Elle tend également à aider les dirigeants, les services des ressources humaines, les supérieurs hiérarchiques, ainsi que la communauté des salariés à prévenir, ou à défaut à régler à l'amiable les différends qui peuvent naître à l'occasion de la relation de travail, tant sur le plan des relations individuelles que collectives.

La spécificité de cette formation tient à la prise en considération du règlement des différends dans les entreprises à forte diversité culturelle. Il s'agit par conséquent d'envisager la prévention et le règlement des différends dans le cadre du pluralisme juridique et du contexte multiculturel spécifiques à la Nouvelle-Calédonie.

**Prérequis nécessaires :**

Etre titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent ou d'une expérience professionnelle en lien avec la formation.

**Public visé :**

Professionnels de la médiation en NC - Magistrats - Fonctionnaires et ou salariés assurant des fonctions de management (chefs de service) - DTE NC : cellule de résolution des conflits – Avocats - Notaires - Huissiers - Secteur sanitaire et social Secteur médical

**Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis**

**Connaissances acquises à l'issue de la formation**

Le titulaire du diplôme universitaire « Prévention et règlement des différends » sera en mesure de :

- Gérer un processus de règlement des conflits
- Proposer et mener un processus de médiation
- Proposer et mener une négociation professionnelle
- Agir dans un contexte interculturel
- Prévenir et réduire les conflits individuels et collectifs dans un contexte interculturel

**Compétences ou capacités évaluées**

La formation tend donc à s'assurer que les titulaires du DU soient en capacité d'intervenir de manière pertinente tant au niveau technique qu'au niveau des fonctions « support » mettant en œuvre des compétences transversales de négociation dans la prévention et le règlement des différends.

**Secteur d'activités ou emplois visés**

La formation s'adresse aux professionnels et managers des différents secteurs d'activité ou à ceux qui envisagent de se professionnaliser dans la médiation et la prévention ou le règlement des différends.

**Modalités pratiques**

**Effectif :** 12

**Rythme :** 1 jour par semaine (Jeudi après-midi) sauf intervention d'enseignant en mission (Québec) : regroupement sur la semaine.

**Période d'enseignement :** du 13/02/2020 au 04/06/2020 (pour modules 2 & 3)

**Durée :** 132 heures

**Lieu :** Université de la Nouvelle-Calédonie

**Validation :** Diplôme universitaire en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (Québec)

**Cout de la formation :** 224 500 CFP

## Contenu des enseignements

### Module 2-Prévention et gestion des conflits dans un contexte interculturel

| UE  | Contenus   |
|---|--|
| UE1 -Gestion préventive des conflits interculturels (12h) | <i>Négocier dans un contexte interculturel</i>                                   |
|   | <i>Règles de communication interculturelle</i>                                   |
|   | <i>Culture d'entreprise</i>  |
| UE2 - Médiation interculturelle (32h)                     | <i>Fondement et diversité culturelle</i>   |
|   | <i>Processus de médiation interculturelle</i>                                    |
|   | <i>Cadre juridique de la prévention et la gestion des conflits en entreprise</i> |
| UE 3 - Pratique de la médiation interculturelle (24h)     | <i>Mise en situation pratique</i>  |
|   | <i>Pratique professionnelle du management interculturel</i>                      |

### Module 3-Négociation professionnelle

| UE                                    | Contenus  |
|---------------------------------------|---|
| UE1 - Négociation (32h)               | <i>Les personnes en négociation</i>               |
|                                       | <i>Le processus de négociation</i>                |
|                                       | <i>Résoudre les problèmes de négociation</i>      |
|                                       | <i>Le cadre juridique de négociation</i>          |
| UE2- Pratique de la négociation (32h) | <i>Mise en situation pratique</i>                 |
|                                       | <i>Pratique professionnelle de la négociation</i> |
|                                       | <i>Pratique de la communication</i>               |